

FORMULAIRE **NOUVEL ADHÉRENT** - SAISON 2026/2027



PROGRAMME ADULTE 2026 - 2027

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE SEXE FÉMININ MASCULIN

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TÉLÉPHONE 1 NATIONALITÉ

TÉLÉPHONE 2 MAIL

NIVEAU OU CLASSEMENT PROFESSION

TYPE DE COTISATION ET CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENT

PRIX : 785 €	COTISATION ANNUELLE AVEC 28 SÉANCES
PRIX : 675 €	CARTE 20 HEURES + 28 SÉANCES
PRIX : 710 €	ÉTUDIANT OU DEMANDEUR D'EMPLOI* + 28 SÉANCES (* AVEC JUSTIFICATIF OBLIGATOIRE)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
19H - 20H30	12H15 - 13H45	19H - 20H30	12H15 - 13H45	12H15 - 13H45	12H - 13H30
20H30 - 22H	19H - 20H30		19H - 20H30	20H30 - 22H	
	20H30 - 22H		20H30 - 22H		

JE SOUHAITE FIGURER SUR LE GROUPE WHAT'S APP POUR TROUVER DES PARTENAIRES OUI NON

RÈGLEMENT DE LA COTISATION - CADRES RESERVÉS A L'ASUL TENNIS

-30€ POUR TOUT ADHÉRENT SUPPLÉMENTAIRE À PARTIR DU 2ÈME MEMBRE DE LA FAMILLE COUPLE : - 150€

<input type="radio"/> CB : € <input type="radio"/> ESPÈCES : € <input type="radio"/> CH. VACANCES : €	<input type="radio"/> CHÈQUES <input type="radio"/> RÈGLEMENT EN TROIS FOIS <table border="1"> <thead> <tr> <th>N° DU CHÈQUE</th> <th>MONTANT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CH 1 :</td> <td></td> <td>€ ENCAISSEMENT FIN AOUT</td> </tr> <tr> <td>CH 2 :</td> <td></td> <td>€ ENCAISSEMENT FIN SEPTEMBRE</td> </tr> <tr> <td>CH 3 :</td> <td></td> <td>€ ENCAISSEMENT FIN OCTOBRE</td> </tr> </tbody> </table> BANQUE :	N° DU CHÈQUE	MONTANT		CH 1 :		€ ENCAISSEMENT FIN AOUT	CH 2 :		€ ENCAISSEMENT FIN SEPTEMBRE	CH 3 :		€ ENCAISSEMENT FIN OCTOBRE	FACTURE / ATTESTATION ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON TOTAL : <input type="text"/> €
N° DU CHÈQUE	MONTANT													
CH 1 :		€ ENCAISSEMENT FIN AOUT												
CH 2 :		€ ENCAISSEMENT FIN SEPTEMBRE												
CH 3 :		€ ENCAISSEMENT FIN OCTOBRE												

COMMENTAIRES :

ADOC LICENCE BALLE JAUNE



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES



1 - COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM

PRÉNOM

L'adhésion à l'ASUL VILLEURBANNE TENNIS, 60 rue Pierre BARATIN - 69100 VILLEURBANNE entraîne de facto l'adhésion du membre au Comité Rhône Lyon Métropole et à la Ligue ARA Chemin des Chasseurs - 69500 BRON ainsi qu'à la Fédération Française de Tennis (la "FFT") 2 Avenue Gordon Bennett - 75016 Paris. Par conséquent, le club, le comité, la ligue et la FFT pourront être amenés à utiliser les données personnelles - notamment l'adresse électronique - communiquées par le membre, pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (notamment l'envoi de tout courrier non sollicité lié à la gestion des services attachés à l'adhésion au club et/ou l'acquisition de la licence FFT, l'organisation des compétitions fédérales, la gestion des membres des associations, etc.). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club, le comité, la ligue et la FFT.

Sous réserve de l'accord du membre, le club, le comité, la ligue et la FFT pourront éventuellement réutiliser ces informations à toutes autres fins - notamment tout courrier non sollicité, électronique ou non, ne concernant pas directement l'organisation de l'activité fédérale -, et pourront également être amenés à les transférer à titre onéreux ou gratuit à leurs partenaires. A cet égard, merci de bien vouloir cocher l'une et/ou l'autre des cases ci-après :

PARTAGE DE VOS COORDONNÉES :

JE CONSENS À L'UTILISATION DE MON ADRESSE ÉLECTRONIQUE À DES FINS AUTRES QUE CELLES LIÉES À L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ FÉDÉRALE

JE NE SOUHAITE PAS QUE LES INFORMATIONS ME CONCERNANT - HORS ADRESSE ÉLECTRONIQUE - SOIENT UTILISÉES À DES FINS AUTRES QUE CELLES LIÉES À L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ FÉDÉRALE

2 - DROITS ET DEVOIRS

- En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

- Pour l'exercice de ces droits, le membre est invité à s'adresser par courrier à : accueil@asultennis.fr ou par courrier postal. Il peut également s'adresser à la FFT.

- Le membre peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de données le concernant.

- Le membre trouvera des informations sur ses droits et devoirs et sur la protection des données individuelles sur le site de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

- Je reconnais que l'adhésion au club ASUL VILLEURBANNE TENNIS entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des statuts et règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT)

- Je reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportives et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence

- Je reconnais être averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel

3 - DIVERS

Aucune disposition des statuts de l'association ne fait état d'un possible remboursement de cotisation (cf. règlement intérieur article 1)

DATE :

SIGNATURE :